



**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT  
DU BASSIN DE LA GROSNE**

**MAIRIE**  
71240 LALHEUE

TEL./Fax : 03.85.94.86.89

*Secrétariat : Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h*

*E-Mail : s.m.a.g@wanadoo.fr*

**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 2 AOUT 2017**

Le SMAG s'est réuni le mercredi 2 aout 2017 à 18h30 à la salle communale de La Chapelle de Bragny sous la présidence de Mr Roger Cassard et en présence de Mr Bernard Laborier, maire de La Chapelle de Bragny.

Il est procédé à l'appel des délégués : 16 présents sur 28. Le quorum est atteint, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Melle Rachel Fabre, chargée de mission pour le Contrat de Rivière est excusée.

Mme Prevel est désignée Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 8 juin est approuvé mais Mme Prevel signale l'absence du paragraphe sur l'enlèvement de la Jussie. Celui-ci sera rajouté.

**1°ARRETE PREFECTORAL**

L'arrêté préfectoral concernant le nouveau périmètre syndical est arrivé dans les mairies. Depuis le 13 juillet 2017, le SMAG compte 28 communes. Elles ont toutes délibéré favorablement, sauf une (Varennes le Grand) qui n'a pas adopté les statuts. Une rencontre a été organisée avec le sous-préfet, le Maire de Varennes, Melle Fabre, Mr Cassard et Mr Duparay pour clarifier la situation. La commune de Varennes appliquera les mêmes statuts que les autres.

**2°ELECTION DU 1° VICE-PRESIDENT**

Mr Cassard précise qu'il est important que les membres du bureau soient répartis sur l'ensemble du linéaire de la Grosne.

Mr Jean-François Bordet, vice-président sortant se représente à cette fonction.

Il est réélu à 14 voix pour et 2 blancs sur 16 votants.

Une délibération est prise par l'assemblée pour l'attribution de l'indemnité du Vice-président qui avait été stoppée au 1<sup>o</sup> janvier 2017.

**3°ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU** (Mr. Bourset Gilles, délégué suppléant de Bresse-sur-Grosne est arrivé en cours de séance)

Mr Claude Pelletier de la commune de Malay, étant sortant du bureau, un nouveau membre doit être élu. Mr Roger Bertrand, de Genouilly, se porte volontaire.

Il est réélu à 16 voix pour et 1 blanc sur 17 votants.

#### **4°JUSSIE**

Mr Cassard informe l'assemblée que Rachel Fabre a monté le dossier sur l'arrachage de la Jussie. C'est un plan programmé sur 5 ans, subventionné à 100%. La première tranche 2017 est sous la maîtrise d'œuvre du SMAG puis sera reprise, pour les années suivantes, par la structure intercommunale mise en place par les Communautés de Communes.

Trois entreprises ont été consultées : SAS FRY'S Paysage, GECO Travaux Fluviaux et Ets FOUGERE. L'entreprise FOUGERE, basée dans les Charentes, a été retenue. Il sera procédé à un arrachage manuel sur le secteur qui va de Varennes à Marnay où la Jussie prolifère. Ceci pour un coût à la journée de :

1 400€ HT (présence de 4 personnes et un camion), avec un montant maximum de 8 400 € HT.

L'assemblée délibère favorablement pour l'acceptation de ce devis.

#### **5°QUESTIONS DIVERSES**

- Maintenance des vannages automatiques sur la Grosne : l'entreprise SETE, chargé de la maintenance des ouvrages, effectuera une visite au cours des mois d'août-Septembre 2017. Mr Cassard informe que les délégués de la commune concernée par ces vannages seront prévenus à chaque maintenance. Un calendrier sera établi et transmis dans les mairies.
- Question sur les ragondins : Mr Cassard informe que les Communautés de Communes ont sensibilisé les piégeurs par l'intermédiaire de la Fédération de Chasse et "Cultivons nos campagnes".

La séance est levée à 19h30.

Le Président,  
Roger CASSARD



*Paragraphe omis sur le dernier compte-rendu du 8 Juin 2017*

### **LUTTE CONTRE LA JUSSIE**

Ce point est rajouté à l'ordre du jour.

Devant la prolifération de la jussie, Rachel Fabre propose à l'assemblée d'élaborer un contrat Natura 2000 afin de mettre en place un plan de gestion pluriannuel pour son éradication. Ce plan prévoit deux interventions par an, sur 5 ans (2017/2021), pour la zone qui va du Moulin Neuf à Saint Cyr jusqu'à la confluence de la Grosne avec la Saône à Marnay.

Cette action comprend la prospection et l'arrachage de la jussie sur un nombre de jours maximum. L'estimation est de 38 640€. Cette opération est financée à 100%. Cette dépense sera inscrite au fonctionnement et le comité syndical doit prendre une délibération.

L'assemblée est d'accord pour autoriser Rachel Fabre à prendre en charge ce dossier avec Natura 2000.